

Une chapelle menacée par des grenouilles

RATHVEL (FR) - Nouvel épisode d'un long feuilleton judiciaire, les partisans du maintien de la chapelle lancent une pétition en espérant peser sur la décision du Tribunal.

C'est une chapelle qui n'en finit pas de faire du bruit. Pas à cause de ses cloches, mais bien de ses murs de bois.

Construit en 2003 par Alexis Tâche à la mémoire de son frère Roger, l'édifice de Rathvel, dans les hauts de Châtel-Saint-Denis, est depuis lors l'objet d'une longue bataille juridique. Raison de ce litige opposant le constructeur à la section fribourgeoise de Pro Natura: la chapelle a été construite sans permis sur un site naturel protégé, refuge notamment de nombreuses grenouilles.

Après de multiples épisodes, dont l'approbation du maintien du bâtiment par le préfet de la Veveyse, Michel Chevalley, en février dernier, le scénario du feuilleton est aujourd'hui entre les mains du Tribunal administratif fribourgeois. Pour faire pencher la balance, un comité de soutien à la chapelle s'est créé.

«Personne n'est au-dessus des lois»

En quelques semaines, sans grande publicité, près de 1400 signatures ont été récoltées dans la région, notamment auprès de nombreuses personnalités politiques fribourgeoises. Gardée sous la main suite à la décision du préfet en faveur du maintien de la chapelle, la pétition a été officiellement dégainée cette semaine par le comité de soutien. Ses membres ne contestent pas le fait que le bâtiment n'ait pas été construit dans les règles de l'art, mais assurent qu'il ne dénature pas les lieux, et dénoncent l'attitude de Pro Natura, jugée dogmatique: «Les gens de Pro Natura s'opposent à la chapelle, alors que M. Tâche a réalisé beaucoup d'autres aménagements pour les animaux, notamment un étang pour les batraciens.

Nous aimerions qu'ils se livrent à une vraie pesée des intérêts, comme l'a fait le préfet», s'insurge Jean Genoud, membre du comité de soutien.

Du côté de Pro Natura, ces arguments sont jugés irrecevables. «De par la nature même de l'édifice, c'est un domaine très émotionnel, constate Yolande Preisl, chargée d'affaires de Pro Natura Fribourg.

Mais il faut aller au fond du problème: construire sans permis est illégal, et personne n'est au-dessus des lois, c'est une question de principe. Céder ici, ce serait ouvrir la porte au tout et au n'importe quoi. »

M. I.